



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_081

| <i>Nombre de conseillers</i> | |
|------------------------------|----|
| <i>En exercice</i> | 29 |
| <i>Présents</i> | 21 |
| <i>Votants</i> | 29 |
| <i>Nombre de voix pour</i> | 29 |
| <i>Nombre de voix contre</i> | 0 |
| <i>Abstention</i> | 0 |
| <i>NPPV</i> | 0 |

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL
Vote des taux d'imposition
2025

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le mardi 17 décembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 décembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON, Adjointes - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Nathalie THIBAUT - MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Catherine FAVAND (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Dominique BONNET), Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU), Nadine HEILLIETTE (pouvoir à Alain MAFFET) - MM. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Michel PINERI (pouvoir à Patrick DESCHARRIERES), Stéphane MOUNIER (pouvoir à Daniel LEIFFLEN).

M. Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Monsieur Jean-François CLAPPAZ, Adjoint aux finances et à l'économie, propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux communaux des impositions locales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Décide** de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'exercice 2025, soit :

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

Taux communal 18,28 + Taux Département 15,90 = 34,18%

Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,59 %

Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans : 7.75 % (idem 2021)

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

ASD Mathieu → 

La secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET